



CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny- Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

Rapport sur le préavis 01/2020

Contraction d'un bail de location au chemin de la Meunière 3 à Prilly
Crédit complémentaire urgent sur le budget de fonctionnement 2020

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs en vos charges et fonctions,

Le CODIR, la présidente du conseil intercommunal et le président de la Commission de Gestion, (CG) se sont réunis pour voir quelle serait la meilleure manière de procéder pour gérer la crise apparue suite à la résiliation anticipée des places de parc, allouées aux employés, par la société Sicpa.

Il apparait que la loi accorde à la CG la possibilité de traiter les cas urgents avant de les soumettre au conseil intercommunal pour approbation.

La commission des finances/gestion a donc siégé, en urgence, le 3 mars dernier dans les locaux de la POL à Prilly dans la composition suivante :

Bussigny - Michael Wyssa, Président	Ecublens - Alain Blanchoud, Rapporteur
Renens - François Delaquis	Villars-Ste-Croix - Illuminata Perna
Chavannes - Nicolas Rayroud	Prilly - Pascal Delessert – excusé
Crissier - Patrick Martin	Saint-Sulpice - Annamaria Leonardi

Elle a entendu le Codir et le commandant nous expliquer qu'ils ne pouvaient pas attendre le prochain conseil intercommunal puisque le bail de ces nouveaux locaux devait être signé avant le 7 mars, soit 3 jours plus tard, sous peine de perdre l'opportunité de trouver des locaux et des places de parcs à une très poche proximité.

La signature d'un contrat d'un montant pérenne de 76'650.- CHF n'étant pas autorisée au CODIR sans l'aval de l'assemblée intercommunale, il fallait donc obligatoirement faire un préavis " Contraction d'un bail de location ".

Les réponses reçues lors de la séance montrent qu'en plus du remplacement de 40 places de parcs, la surface de bureau de 250 m², sise à proximité du commissariat, incluse dans ce nouveau bail, a un grand intérêt pour le rapprochement de toutes les activités décentralisées et permettra la construction d'une ou deux salles de conférence supplémentaires, un dojo et d'espaces de stockage ce qui manque cruellement aux locaux actuels.

La commission s'est posé la question si cette demande n'aurait pas pu être prise dans le budget ordinaire puisqu'une partie des locaux utilisés actuellement existait déjà à l'extérieur de Prilly mais il ressort qu'une grande partie de ces locaux sont prêtés gracieusement à la POL par les communes du groupement ce qui ne permet pas de diminuer les locations externes.

La diminution du nombre de place de parc "à louer" amènera la direction à attribuer les places en priorité aux personnels de police de proximité plutôt qu'aux employés sédentaires qui eux peuvent utiliser les transports publics.

La direction nous explique qu'une compensation "places perdues / places nouvelles" est déjà incluse dans le budget 2020 et que seul 38'800.- allaient être imputés dans les comptes 2020.

Conclusion :

Les membres de la Commission de gestion présents lors de cette séance sont satisfaits des réponses apportées à l'ensemble de leurs interrogations.

Les commissaires approuvent, à l'unanimité des membres présents, les conclusions de ce préavis et vous demandent d'en faire autant.

Le Président


Michael Wyssa

Le Rapporteur


Alain Blanchoud

Pour donner suite à cette séance, la CG autorise verbalement le CODIR à signer le nouveau bail et confirme par écrit cette décision le jour suivant.